



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2006

**Subvention du programme de développement pluriannuel de la
Ville d'Atakpamé (TOGO) - Reversement de la subvention du
SGAR - année 2006**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Françoise BILLY Gérard NEBAS Gilles FRAPPIER Luc DELAGARDE Guillaume
JUN Rodolphe CHALLET Paul SAMOYAU Amaury BREUILLE Robert
PLANTECOTE Jacques LAMARQUE Gérard ZABATTA Michel GENDREAU Nicole
GRAVAT

Conseillers :

Rémy LANDAIS Andrée CHAREYRE Annie COUTUREAU Isabelle RONDEAU
Bernard JOURDAIN Madeleine CHAIGNEAU Danièle GANDILLON Michel
PAILLEY Yannick TARDY Marie-Edith BERNARD Catherine REYSSAT Franck
GIRAUD Dominique GUIBERT Marc THEBAULT Jacqueline LEFEBVRE Elisabeth
BEAUVAIS Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN - Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard
ZABATTA - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Françoise BILLY - Elsie COLAS donne
pouvoir à Andrée CHAREYRE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Valérie UZANU Joël RENOUX Alain GARCIA Stéphane TRONEL Karen NALEM
Catherine DEGUERCY Françoise HALAT Michelle LE FRIANT Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2006

DELIBERATION D20060515

COMMUNICATION

**Subvention du programme de développement pluriannuel de la
Ville d'Atakpamé (TOGO) - Reversement de la subvention du
SGAR - année 2006**

Madame Françoise BILLY Première Adjointe expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) a accordé, au titre de l'année 2006, une subvention de 23 000 € à la Ville de Niort, responsable de la coordination et de la mise en œuvre du programme de développement pluriannuel de la Ville d'Atakpamé (Togo).

La Ville de Niort confie la réalisation de ce projet à l'Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Atakpamé (ANJCA). Elle est chargée de recevoir les participations publiques ou privées et d'assurer leur versement à la structure partenaire citée ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à percevoir, au titre de l'année 2006, la subvention du SGAR (d'un montant de 23 000 €) et l'affecter, conformément à la disposition mentionnée dans la convention, à l'imputation 74.041.7472.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention 2006 avec l'ANJCA en vue du versement à l'association de la subvention précitée à l'imputation 65.041.6574.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Jeanine BIMES